

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30	M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max	M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle	M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry	M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc	Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques	M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean	Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Exercice 2012 - Décision Modificative n°2 - Budget Principal et Budgets annexes - Adoption

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles, qu'elles soient réelles ou d'ordre, au sein de la présente décision modificative n°2 qui, tous budgets confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d' Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	11 904 252,41	11 904 252,41	-7 507 171,88	4 722 828,12	19 411 424,29	7 181 424,29
Section de Fonctionnement	9 398 252,48	9 398 252,48	12 923 252,48	693 252,48	-3 525 000,00	8 705 000,00
TOTAUX	21 302 504,89	21 302 504,89	5 416 080,60	5 416 080,60	15 886 424,29	15 886 424,29
Résultat	0,00		0,00			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	21 302 504,89	21 302 504,89	5 416 080,60	5 416 080,60	15 886 424,29	15 886 424,29

Cette décision s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 21.302.504,89 € en mouvements budgétaires, à 5.416.080,60 € en mouvements réels et à 15.886.424,29 € en mouvements d'ordre, ces derniers mouvements intervenant à l'intérieur des sections ou entre sections de mêmes budgets ou entre le budget Principal et les Budgets annexes, sont une fois de plus importants, représentant près de 75% des mouvements budgétaires.

I- Les mouvements d'ordre

Dans les mouvements d'ordre de la section d'investissement figure pour 4.600.000 € au Budget Principal et 3.200.000 € au Budget annexe Assainissement, soit 7.800.000 € au global, l'ouverture de prévisions de crédit afin d'enregistrer, pendant l'année 2012, l'entrée de réseaux EP et EU de lotissements et autres opérations dans les réseaux communautaires après, le cas échéant, mise aux normes de notre Établissement.

Parmi ces opérations d'ordre figure, en outre, l'ajustement de la contribution pour évacuation au réseau d'eaux pluviales à verser par le Budget Principal au Budget annexe Assainissement pour la mettre en concordance avec les nouvelles modalités de calcul de cette contribution adoptées, à l'issue du vote du budget primitif, par délibération n°2012/0061 du Conseil de Communauté du 17 janvier 2012.

En application de cette délibération, la contribution du Budget Principal doit être portée, à titre prévisionnel pour l'exercice 2012, de 2.125.000 € (prévision inscrite au budget primitif) à 3.100.000 €. Le financement complémentaire des 975.000 € est dégagé par diminution de l'autofinancement du Budget Principal et augmentation à due concurrence de la prévision d'emprunt, le complément de contribution servant au Budget annexe Assainissement à réduire par l'augmentation de l'autofinancement, la prévision d'emprunt 2012 à hauteur de 975.000 €.

Dans les écritures d'ordre, sont également proposées de nouvelles avances du Budget Principal à divers Budgets annexes à comptabilité de stocks pour permettre de financer, dans l'attente de l'encaissement des produits de cession, une partie des travaux d'aménagement projetés.

Ces avances, d'un total de 3.735.000 €, financées par virements de crédit, s'élèvent à :

- 70.000 € pour le Budget annexe « Caveaux »,
- 2.000.000 € pour le Budget annexe « ZAC du Tasta » à Bruges,
- 1.665.000 € pour le Budget annexe « ZAC des Quais » à Floirac.

Au Budget annexe Transports, il s'avère nécessaire de faire une reprise, par diminution de l'autofinancement à concurrence de 4.500.000 €, sur les crédits d'investissement inscrits au Budget Primitif 2012, pour financer en section de fonctionnement, des premiers travaux à exécuter dans le cadre de la 3^{ème} phase du TCSP (Tramway et Tram-Train) et devant être réalisés, sous maîtrise d'ouvrage directe et sur leur domaine par les propriétaires de réseaux comme RFF ou les concessionnaires de réseaux comme Regaz, ERDF et France Télécom.

Si, en effet, les frais relatifs aux travaux de déplacement de réseaux entrepris dans l'intérêt du domaine public routier et constituant une opération d'aménagement conforme à la destination de ce domaine, sont supportés par les occupants du domaine, il n'en est pas de même, notamment des travaux de protection des ouvrages nécessités par les courants vagabonds qui sont générés par la mise en place d'un tramway à traction électrique sous une tension de 750 volts continue et susceptible de provoquer une corrosion très rapide des canalisations métalliques. A l'instar des décisions intervenues lors de la réalisation des 1^{ère} et 2^{ème} phases, la Communauté doit, en application de conventions intervenues ou à intervenir, prendre en charge le coût.

Selon les règles budgétaires et comptables, ce type de dépense ne doit pas être imputée en section d'investissement mais en section de fonctionnement sur un compte 67 de charges exceptionnelles, expliquant la reprise effectuée sur la section d'investissement au profit de la section de fonctionnement pour financer les crédits nécessaires à ce premiers travaux.

Dans le volume des principales opérations d'ordre, figurent enfin, en recettes et dépenses, 7.730.000 € de prévisions liées aux écritures de comptabilité de stock correspondant aux travaux à réaliser sur les Budgets annexes Caveaux (70.000 €), ZAC du Tasta (4.060.000 €) et ZAC des Quais (3.600.000 €).

II- Les mouvements réels

Parmi les mouvements réels de la section d'investissement, il peut être notamment relevé au Budget Principal :

- Au compte 458, des ouvertures de crédits pour la réalisation de travaux d'éclairage public pour le compte de communes (432.391,20 €).
- Au compte 10, un complément de crédit de 107.958,58 € pour abonder le crédit 2012 de rétrocession aux communes de 1/7^{ème} de la TLE encaissée en 2011 en application de la délibération n°2012/0149 du 16 mars 2012.
- Au chapitre 204, 166.000 € pour faire face au premier acompte (10% au démarrage de l'opération) de la participation que la Communauté a décidé de verser à hauteur de 1,66M€ (délibération n°2012/0015 du 20/01/2012), aux côtés d'autres partenaires, au Grand Port Maritime de Bordeaux, pour la création d'un terminal portuaire combiné sur le site de Grattequina, le solde (1,494M€) étant inscrit au PPI 2012-2016 sur l'année 2013.
- A ce même chapitre, l'affectation en dépenses d'une subvention de 162.400 € perçue en début d'année de l'Etat au titre des crédits délégués des Aides à la pierre.
- Au chapitre 21, l'affectation au crédit de dépenses des réserves foncières d'une recette de 124.095,60 €.
- Au chapitre 26, l'ouverture d'un crédit de 43.448 € pour l'augmentation de la participation de la CUB au capital social de la SBEPEC à la faveur de sa transformation en Société Publique Locale.

Pour les mouvements réels de la section de fonctionnement, les principales ouvertures de crédit se situent :

- ✓ Au Budget annexe Transports avec :
 - L'ultime régularisation des comptes avec la Société VEOLIA au titre du contrat de délégation de services publics antérieur à celui passé avec la Société KEOLIS, régularisation donnant lieu à la présentation d'une délibération spécifique à la même séance du Conseil de Communauté que la présente Décision modificative.
 - L'ouverture d'un crédit de 4.500.000 € pour les travaux évoqués plus avant à imputer au compte 67 dans le cadre de la réalisation de la 3^{ème} phase du TCSP.

- ✓ Au Budget annexe Caveaux, l'ouverture d'un crédit de 70.000 € pour la construction de 37 caveaux au Cimetière intercommunal de la Rive droite.
- ✓ Aux budgets annexes « ZAC du Tasta » à Bruges et « ZAC des Quais » à Floirac, l'ouverture de crédits de dépenses respectivement à hauteur de 4.060.000 € et de 3.600.000 € HT, ces crédits étant pour partie financés, comme déjà indiqué, par des avances du Budget Principal (2.000.000 € pour la ZAC du Tasta et 1.665.000 € pour la ZAC des Quais) et pour partie, par une prévision d'« emprunt relais » (2.060.000 € pour la ZAC du Tasta et 1.935.000 € pour la ZAC des Quais) en attendant l'encaissement des produits de cession.
- ✓ Au Budget Principal, il peut être notamment relevé au chapitre 011, trois actions de faible importance financière, financées par virement de crédit :
 - 43.056 € dégagés en vue de la recherche d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la mise en œuvre d'une intervention communautaire dans le domaine sportif ;
 - 17.582 € dégagés en vue de la recherche d'un appui au montage pour la création d'une salle de spectacle sur le territoire communautaire ;
 - 15.083 € pour la réalisation d'une enquête ménages relative au mode de chauffage et d'isolation des logements domestiques sur la CUB.

Tels sont les principaux commentaires pouvant être effectués sur la présente Décision Modificative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Considérant,

- l'article L.2312.2 du code général des collectivités territoriales,
- la délibération du Conseil de Communauté n°2008/0 748 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du Budget Principal pour la durée de la mandature,
- les instructions budgétaires et comptables renouvelées applicables au budget principal (M14) et aux Budgets Annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X),
- les crédits ouverts au budget Primitif 2012 adopté par délibération du Conseil de Communauté n°2011/0884 du 16 décembre 2011, reçue en Préfecture de la Gironde le 23 du même mois ainsi qu'à la décision Modificative n°1 adoptée par délibération n°2012/0087 du 17 février 2012, reçue en Préfecture de la Gironde le 23 du même mois.

Entendu le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 :

D'adopter, par nature, avec présentation fonctionnelle pour le Budget Principal et par chapitre, la présente décision modificative n°2 qui, tous budgets confondus, en grandes masses et en mouvements budgétaires, s'équilibre, en recettes et en dépenses, à **21.302.504,89 €**.

Article 2 :

Acter formellement le versement par le Budget Principal d'une avance d'un montant de :

- 70.000 € au Budget annexe « Caveaux »,
- 2.000.000 € au Budget annexe « ZAC du Tasta » à Buges,
- 1.665.000 € au Budget annexe « ZAC des Quais » à Fbirac.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

120 Voix Pour

0 Voix Contre

0 Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 AVRIL 2012**

PUBLIÉ LE : 17 AVRIL 2012

M. LUDOVIC FREYGEFOND